



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 78195

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes de l'antenne de France Bleu Lorraine à Metz et en Moselle. En effet, depuis le 19 mars, Radio France traverse une crise sans précédent dans son histoire. Cela fait plus de trois semaines que les antennes, nationales et locales, sont perturbées par un mouvement de grève illimitée. L'antenne lorraine s'inquiète du projet présenté par la direction qui prévoit un plan de départs volontaires concernant 300 à 380 personnes. Elle se demande notamment ce qui se passerait à France Bleu Lorraine Nord si la direction décidait de supprimer un poste par service, ce qu'il adviendrait des émissions, des informations, des retransmissions, des déplacements au plus près des habitants, ou encore des plages d'ouverture au public. Elle craint que ces diverses restrictions l'éloignent de ses auditeurs et de leur quotidien. Il lui demande donc de permettre aux antennes locales de continuer à assurer leurs missions dans leur intégralité et souhaite savoir ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour régler le conflit.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication tient à réaffirmer son attachement à la singularité de Radio France, qui en fait un symbole du service public. Grâce à son maillage territorial, et notamment au réseau France Bleu, Radio France offre à tous un accès à l'information, à la culture, à la création et à la connaissance, contribuant ainsi à faire vivre le débat et à transmettre les valeurs citoyennes. Il conviendra tout d'abord de rappeler que depuis 2013, dans un contexte extrêmement contraint pour les finances publiques, la dotation de Radio France a été stabilisée. Cette contribution de Radio France à l'effort national de redressement des finances publiques n'a pas remis en cause la capacité de l'entreprise à mettre en œuvre les priorités stratégiques contenues dans le contrat d'objectifs et de moyens 2010-2014. Radio France a ainsi poursuivi le développement de ses activités, avec notamment la mise en œuvre d'une ambitieuse stratégie numérique, dont les résultats témoignent aujourd'hui de son succès auprès du public, la création de France Bleu Saint-Étienne et les succès d'audience de ce réseau, et l'ouverture de la Maison de la radio autour d'un projet culturel axé sur la transmission à tous les publics. Pour la première fois en 2015, et malgré une dotation publique stable par rapport à celle allouée en 2014, Radio France a présenté un budget en déséquilibre. Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2015-2019, communiqué aux commissions en charge des affaires culturelles et des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat le 28 octobre dernier, prévoit une trajectoire financière permettant le retour à l'équilibre de la société en 2018. L'État accompagne les efforts de l'entreprise en mobilisant des ressources publiques liées au chantier de réhabilitation. Ainsi, la contribution à l'audiovisuel public (CAP) d'investissement sera majorée de cinq millions d'euros en 2016 et dix millions d'euros en 2017 et 2018. Cet effort financier de l'État sera complété par une dotation en capital de cinquante-cinq millions d'euros entre 2016 et 2017. Enfin, la CAP de fonctionnement est prévue en hausse de 1,5 % en 2018 et 2019. Au-delà de cet accompagnement financier, la ministre de la culture et de la communication a été extrêmement attentive tout au long des négociations du COM 2015-2019 à ce qu'il conforte la spécificité de Radio France, pour que son offre de programmes ne soit ni banalisée, ni aseptisée. La diversité et la qualité des programmes de Radio France en

matière d'information et de décryptage, passant notamment par la spécificité des programmes régionaux, ne sont pas remises en cause. La trajectoire financière prévue au COM 2015-2019 garantit à Radio France, et donc à France Bleu, les moyens suffisants pour accomplir ces missions sur tout le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78195

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2942

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1256